

Communiqué n° 1/2024
du 7 février 2024

Simplification des annonces de publicité des participations

SIX Exchange Regulation AG (SER) numérise et simplifie le dépôt des avis de publicité des participations et leur publication conformément à la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) pour tous les investisseurs et émetteurs concernés.

Avec l'introduction de la nouvelle plateforme «OLSdigital», SER propose, à partir du 4 mars 2024, une voie entièrement numérisée pour satisfaire à l'obligation d'annonce des investisseurs et des émetteurs.

Avec la nouvelle plateforme de publication «OLSdigital» de SER, chaque investisseur soumis à l'obligation d'annonce de publicité des participations peut saisir directement en ligne la déclaration de publicité. Cette procédure présente plusieurs avantages: Les annonces de publicité des participations sont directement transmises à l'instance pour la publicité des participations de SER ainsi qu'à l'émetteur, et chaque émetteur ou l'instance pour la publicité des participations de SER peut suivre plus facilement les déclarations de publication des investisseurs et en vérifier l'exhaustivité et l'exactitude formelle. En même temps, cette procédure réduit le risque d'erreurs dans les annonces, car celles-ci ne doivent plus être reprises manuellement des formulaires de publicité des participations physiques.

Afin de permettre et de faciliter à toutes les personnes concernées le passage au mode de déclaration numérique, SER mettra à disposition un manuel correspondant sur «OLSdigital».